

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

La destruction des nids de frelons asiatiques



Procédure à respecter :

- Vous découvrez un nid de frelons asiatiques dans votre commune (votre propriété, celle d'un voisin ou sur le domaine public).
- Vous contactez **le référent de la commune en mairie** (un élu communal) qui se rendra sur place et qui confirmera ou pas la présence d'un nid de frelons asiatiques.
- Le référent communal se met en relation avec la **Communauté de communes** qui programme la destruction du nid avec une **entreprise spécialisée**.
- **Important :** En cas de suspicion de nid de frelons asiatiques, ne cherchez en aucun cas à détruire le nid vous-même, même s'il est de petite taille et gardez une distance de sécurité autour du nid d'au moins 10 mètres.



PAYS des VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

8 route du Vivarais, 07140 LES VANS - www.cdc-vansencevennes.fr - accueil@cdc-vansencevennes.fr - 04 75 37 41 22

BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBONAS - GRAVIERES - LES ASSIONS - LES SALELLES - LES VANS - MALARCE-SUR-LA-THINES
MALBOSC - MONTSELGUES - ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN